



Web Formation « Cegid Quadra Paie »

Maîtrisez les nouveautés de la DSN :

Découvrez les nouveautés fonctionnelles de votre solution et celles du cahier technique DSN 2022

Durée : 2 heures



- Fondamentaux
- Perfectionnement
- Complémentaire

Code article :

N50220/68

Mise à jour :

25/11/2021

Objectifs pédagogiques

À l'issue de cette web formation vous serez en mesure de mettre en place et de gérer les nouveautés sur Cegid Quadra Paie.

Prérequis

« Connaissance informatique et sociale, Maîtrisez Cegid Quadra Paie. »

Public concerné

« Collaborateur cabinet, Gestionnaire de paie, RH »

Programme**Web formation – « Maîtrisez les Nouveautés Paie »****Durée : 2 heure 00**

- Signalement DSN : la fin de contrat de travail unique (FCTU)
- La caisse de congés payés en DSN
- Cotisations de formation professionnelle
- Taxe d'apprentissage sur l'URSSAF en DSN (CUFPA)

NB : Dépendant du flux et de la fréquence des annonces légales sociales et de leur mise en place dans nos solutions de paie, le contenu de ce programme de formation peut être amené à évoluer.

Moyens pédagogiques et techniques

L'apprenant suit une conférence avec l'outil Webex*. Le formateur partage son écran et présente un support d'animation. La formation associe différentes approches pédagogiques : exposés généraux, échanges avec les participants, quiz, questions-réponses, vidéos, fiches synthèses, cas pratiques...

Retrouvez votre documentation pédagogique sur <https://learning.cegid.com>

**en cas de difficulté de connexion, contactez cegidlearning@cegid.com*

Suivi de l'exécution

- Appréciation continue de la progression des participants par le formateur
- Évaluation de l'atteinte des objectifs (Quiz d'évaluation, tour de table avec analyse des feedbacks)
- Évaluation de la satisfaction des participants

Conditions de réalisation

- Inter-entreprise
- Intra-entreprise
- E-learning
- Salle de formation
- À distance

Information complémentaire

Les participants en situation de handicap sont invités à prendre contact avec la Mission Handicap (DRH@cegid.com) ou le service formation (cegidlearning@cegid.com) pour connaître nos dispositifs existants et nous permettre de répondre aux éventuels besoins d'aménagements supplémentaires en amont.